

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	A7
Opérations comptables de fin d'exercice	

Le Conseil Régional,

VU la nomenclature budgétaire et comptable M57 du 30 décembre 2015,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement budgétaire et financier

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional du 21 octobre 2021,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

les inscriptions comptables de dépréciation des éléments d'actifs circulants au titre de 2021, en provisionnant les créances présentant un risque de non-recouvrement figurant en annexe 1, pour un montant de 1 982 046,99 € et en procédant à une reprise des provisions, pour un montant de 507 639,10 €,

ADMETTE

en non-valeur les créances figurant en annexe 2, pour un montant de 127 831,88 €,

CONSTATE

les créances éteintes figurant en annexe 3, pour un montant de 355 283,03 €,

APPROUVE

les inscriptions comptables de dépréciation des titres de participation au titre de 2021, en provisionnant les titres de participation figurant en annexe 4, pour un montant de 1 657 961,45 € et en procédant à une reprise des provisions, pour un montant de 315 762,91 €,

REGULARISE

les provisions pour dépréciation des titres de participation pour un montant de 7 525 834,00 € concernant le fonds de fonds "Pays de la Loire Participations" au 31/12/2020, par une écriture post-clôture de débit du compte 1068,

APPROUVE

les inscriptions comptables de provisions pour compte épargne temps au titre de l'exercice 2021, figurant en annexe 5, pour un montant de 351 581 € et en procédant à une reprise des provisions, pour un montant de 791 721 €,

REGULARISE

les provisions pour compte épargne temps suite au passage d'une méthode forfaitaire à une méthode au réel, pour un montant de 3 106 549,50 € au 31/12/2020, par une opération post-clôture de débit du compte 1068,

APPROUVE

les inscriptions comptables de dépréciation des prêts au titre de 2021, en provisionnant pour un montant de 1 400 090,11 € et en procédant à une reprise des provisions, pour un montant de 890 319,86 €, comme indiqué en annexe 6,

REGULARISE

les provisions pour dépréciation des prêts en vue de corriger l'état des provisions au 31/12/2020 pour un montant de 6 167 999,49 € suite à la mise en place de ce nouveau dispositif de provisionnement, par une opération post-clôture de débit du compte 1068,

APPROUVE

la délibération cadre sur la mise en place de la comptabilisation des immobilisations par composant présentée en annexe 7.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe Démocrates et progressistes, Groupe Rassemblement National pour les Pays de la Loire

REÇU le 20/12/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs